



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions industrieller
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

Conférence-débat

**"Pour une culture citoyenne du risque,
au-delà de la gouvernance concertée"**

**Le jeudi 22 mai à 15 h 30 au Campus du
CNRS à Strasbourg**

Sommaire

I) Intervention de Jean-Michel FOURNIAU : pour une culture citoyenne du risque, au-delà de la gouvernance concertée	2
Retour sur la société du risque	2
Quatre figures de risque de plus en plus interdépendantes	4
Gouvernance concertée et culture citoyenne du risque	5
Conclusion : une culture citoyenne du risque	6
II) Débat	6
III) Liste présents et excusés	9

NB: La synthèse des débats, et les diaporamas de l'intervenant sont disponibles au téléchargement sur le site : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr, dans le répertoire Risques Technologiques, sous la rubrique SPPPI Strasbourg-Kehl.



Lothaire ZILLIOX remercie Jean-Michel FOURNIAU, sociologue, directeur de recherche au laboratoire Dynamiques économies et sociales des transports (DEST-IFSTTAR) et chercheur associé au Groupe de sociologie pragmatique et réflexive (GSPR-EHESS), pour sa présence pour cette conférence-débat.

1) Intervention de Jean-Michel FOURNIAU : pour une culture citoyenne du risque, au-delà de la gouvernance concertée

Jean-Michel FOURNIAU rappelle que la question du risque a émergé dans les sciences sociales avec la publication, en 1986, de l'ouvrage d'Ulrich Beck, *Risikogesellschaft, auf dem Weg einer andere Moderne*, traduit tardivement en français sous le titre *La société du risque*.

Selon l'auteur, cette société des risques transformerait la manière de décider et la politique, l'essentiel des transformations de la société venant non plus de la sphère politique, mais de l'industrie et de l'innovation. La sphère politique fixerait certes des cadres, mais régulerait surtout les conséquences du risque, ce qui soulève la question de la démocratie, de la gouvernance concertée et de la culture du risque.

Vingt ans plus tard, *Du risque à la menace, penser la catastrophe* publié aux PUF sous la direction de Dominique Bourg, Pierre-Benoît Joly Alain Kaufmann refait le point sur cette problématique. Il est à noter que Dominique Bourg est intervenu devant le SPPPI Strasbourg-Kehl en 2005, sur la thématique du principe de précaution.

Retour sur la société du risque

En 1972, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire (ISRN) crée un baromètre permettant d'apprécier année après année l'évolution de la perception des risques, de la crédibilité des informations diffusées sur les risques, de la confiance dans les actions des autorités, du rôle des experts scientifiques, etc., mais aussi de faire le point sur des questions d'actualité (nanoparticules et grippe A en 2009, Fukushima en 2011, etc.). Ces études montrent à quel point l'opinion réagit face à la conjoncture, puis se désensibilise dès lors que le sujet s'efface de la scène médiatique. Ce constat illustre toute la difficulté d'une approche du risque par la perception.

Un autre regard s'est développé en parallèle, autour de l'idée de « maîtrise des risques ».

L'approche classique de la maîtrise du risque consiste à passer d'un problème mal structuré, du fait des incertitudes sur la caractérisation objective du risque à un problème sur lequel il est possible d'agir, la science et la technique permettant de réduire l'aléa.

L'impact des prises de conscience est, dans ce cas, prépondérant. À titre d'exemple, les premières actions du SPPPI PACA étaient ainsi centrées sur la réduction de la pollution industrielle, préoccupation majeure, avant que l'accident de Seveso ne suscite également la conscience du risque accidentel.

Par ailleurs, les risques sont appréhendés comme des espaces de calcul partagés par des acteurs hétérogènes. Le risque est collectif quand il ne résulte pas d'une décision ou de comportements individuels, mais concerne des populations exposées, et parce que les moyens d'action sont collectifs (définition de normes et de seuils, gestion des risques).

Néanmoins, l'expérience de la gestion des risques montre que des facteurs s'affrontent sur les incertitudes liées à leurs activités, leurs modes d'habiter, etc. Il faut donc s'intéresser à l'ensemble des processus qui transforment l'incertitude en risque.

De l'incertitude...

Alors qu'il était communément admis que les mêmes causes produisent les mêmes effets, la mécanique quantique fait apparaître l'incertitude au cœur de la science (Heisenberg, 1927) : les mêmes causes peuvent donner des effets différents, du moins, les effets ne peuvent être connus que de manière probabiliste, ce qu'Einstein n'a jamais accepté : « Dieu ne joue pas aux dés ».

Même si, selon Keynes, le risque consiste en une incertitude probabilisée, la complexité de nombreux problèmes – notamment les problèmes émergents – fait que l'incertitude n'est pas probabilisable. Des modèles sont nécessaires pour appréhender les problèmes trop complexes, comme les écosystèmes. Néanmoins, ceux-ci traduisent toujours des hypothèses et sont par construction incomplets, en ne représentant pas la totalité des phénomènes. Une incertitude intrinsèque est donc liée à l'incomplétude des modèles, ce qui modifie très profondément le rapport à la décision. Ainsi, le politique doit prendre des décisions sur les conséquences sans pour autant avoir connaissance complète, parfois des causes, le plus souvent des conséquences.

De se fonder sur les éléments de science disponibles et les extrapoler (cas de l'ESB) ou de confronter les modèles existants pour dégager un cœur commun (changement climatique) constituent deux possibilités pour réduire l'incertitude. Cette dernière n'est pas seulement un défaut de connaissance : elle engage les capacités des acteurs à avoir prise sur les phénomènes, et la confiance dans les institutions qui transforment l'incertitude en risque (notamment la science).

... et de ses usages

Trois formes d'usage de l'incertitude se dégagent des jeux d'acteurs et d'arguments étudiés :

- l'inquiétude, qui est autant une source d'émotion qu'un ressort pour la vigilance et l'action ;
- l'incomplétude liée aux formes de calcul et de marges d'erreur, aux rapports entre données et modèles, dispositifs et usages ;
- l'indétermination ou l'incertitude radicale, qui marquent à la fois l'ouverture des futurs et la séparation ou la divergence des projets, ou l'absence de projet de transformation ;

et une forme d'usage qui devrait rester mineure, sauf en régime de polémique :

- l'incertitude produite par la reprise publique de la remise en cause d'un noyau de faits établis. La production d'incertitude pour briser un consensus ou discréditer des travaux est une stratégie souvent utilisée, dont le climato-scepticisme est une des manifestations les plus visibles.

Trois approches se centrent plus spécifiquement sur les controverses et sur l'expérience du risque :

- les risques comme instrument cognitif de cadrage des problèmes publics et du gouvernement des personnes et des choses, ce qui renvoie à l'analyse des processus politiques qui transforment l'incertitude en risque. Cette approche constitue le cœur de l'activité de Jean-Michel FOURNIAU ;
- les risques comme objets de controverses continues, rendus irréductibles par l'incommensurabilité des jeux d'acteurs et d'arguments ;
- les risques comme expérience du danger et de la vulnérabilité au cœur des activités ordinaires ou extraordinaires.

Un autre courant, le conséquentialisme, fonde son raisonnement sur les conséquences, que leur liste soit considérée comme établie et rendue calculable ou comme ne pouvant être fermée, les conséquences se découvrant au fur et à mesure sans qu'elles puissent être anticipées. Cette seconde philosophie est actuellement très présente dans les sciences sociales, notamment sur la thématique du climat, avec l'idée selon laquelle de nouveaux paramètres sont découverts et intégrés progressivement, et que la trajectoire du changement peut être infléchie par différents choix.

La question du risque peut aussi être appréhendée par la description des controverses et de ce qui se passe dans l'espace public, mais également sous l'angle du sentiment de vulnérabilité de la population. Les individus se tournent vers l'État pour plus de protection, mais constatent son affaiblissement, et s'interrogent par conséquent sur les « collectifs protecteurs ». L'échelle locale paraît très importante pour la reconnaissance de l'état de vulnérabilité que sous-tendent les situations à risque ; les stratégies collectives favorisent également la connaissance. La prise de conscience semble néanmoins se manifester uniquement en cas de menace, ce qui pose le problème de la gestion des risques et met en question les effets de la prévention, face à la perte de la mémoire du risque.

Quatre figures de risque de plus en plus interdépendantes

Jean-Michel FOURNIAU décrit successivement quatre familles de risques : territorialisés, diffus, intersystémiques et socioéconomiques.

Risques territorialisés

Face aux risques territorialisés, les mieux connus, il importe d'observer comment peuvent être entretenus des processus collectifs de saisie du risque, définie comme les modalités pratiques qui permettent aux acteurs d'identifier le risque, au travers de la mémoire du risque, et des méthodes d'apport de connaissance.

Le processus de saisie des risques procède de la rencontre entre les dispositifs réglementaires ou de connaissance, et les habitants dans leur milieu de vie, tandis que le ressaisissement des risques futurs touche à la façon dont les risques et leurs manifestations modifient les manières de penser le territoire et d'y habiter.

Ces processus supposent l'existence d'espaces d'élaboration collective d'un « sens du risque » partagé sur le territoire. L'entretien de cette culture, difficile, ne peut passer seulement par l'institutionnel, et suppose une implication forte des associations.

Les risques diffus

La controverse s'est particulièrement développée autour des seuils de dangerosité, amenant à considérer que même de faibles doses pourraient avoir des effets. Cette thématique s'est considérablement affirmée dans les controverses publiques depuis les années 1980, suite à l'accident de Tchernobyl, des cas de leucémie de La Hague, et autour des questions des conséquences de l'exposition à la dioxine à l'amiante, ou encore des ondes émises par la téléphonie mobile (téléphones et antennes-relais). Ce n'est qu'au terme d'un processus qui met en jeu des associations, des experts et de contre-experts, des générateurs du risque supposé et des administrations publiques qu'elles se voient qualifiées de risque, ce qui autorise ensuite sa prise en charge par les pouvoirs publics.

Il s'avère néanmoins que les tribunaux sont parfois plus susceptibles d'avancer les lignes que la concertation et le débat, qui ne permettent pas d'obtenir des décisions ou pas assez vite, ou que les décisions sont en décalage avec le débat, si bien que les opposants peuvent prendre le parti d'empêcher les débats avec le sentiment de peser davantage sur les décisions.

Risques intersystémiques

Les risques globaux, tels le changement climatique, interrogent sur les perspectives. Ainsi, le futur énergétique passe-t-il par une révolution organisationnelle ou substitution technologique ? Faut-il s'orienter vers la voiture électrique en autopartage, ou vers la voiture individuelle fonctionnant au biocarburant ? Ces thématiques suscitent la controverse sur les décisions à prendre et quant à leur urgence.

Risques socioéconomiques

Les populations les plus pauvres habitent souvent les zones les plus exposées aux risques, ce qui pose la question de la justice environnementale.

Les situations à risques dans lesquelles ces quatre configurations convergent tendent à se multiplier, ce qui implique à construire une approche d'ensemble, et amène à la construction d'une gouvernance concertée et d'une culture citoyenne du risque.

Gouvernance concertée et culture citoyenne du risque

Le rapport *Late lessons from early warnings: the precautionary principle, 1896-2000*, publié en 2001 par l'Agence européenne de l'environnement, propose des solutions en termes de gouvernance des risques en partant de cas concrets, avec, notamment, la prise en compte des différents groupes sociaux, la réduction des obstacles interdisciplinaires, la diminution de l'ignorance et des obstacles institutionnels.

Un second rapport publié en 2013 par la même Agence est davantage marqué par l'incertitude intrinsèque et la complexité des problèmes, les controverses sur l'expertise. Il dénonce une forme d'inertie intellectuelle, et met l'accent sur les questions de l'organisation de la science (indépendance de l'expertise).

Quatre formes d'expertise en situation conflictuelle rompent avec le modèle monopolistique de l'expertise :

- l'expertise et la contre-expertise : engager à la fois un espace de calcul commun et une forte dimension conflictuelle, avec l'objectif de trancher le conflit par une décision
- l'expertise collective : faire entrer la plus grande variation de points de vue dans la production de l'expertise à des fins de régulation, dans le but de produire un consensus. L'action d'un SPPPI peut entrer dans ce cadre ;
- l'expertise distribuée : une pluralité d'agences et d'ONG contribue à produire des expertises dont la synthèse est laissée aux « décideurs », dans l'optique faire émerger des normes et des standards ;
- l'expertise dialogique ou participative, avec une interaction directe entre citoyens et experts, visant à rétablir la confiance, ancrer les décisions.

Suite au Grenelle de l'Environnement, le rapport Badré de 2010 suggère quelques pistes, pour répondre à l'objectif d'instaurer une gouvernance concertée, définie comme un dispositif de co-construction des décisions publiques, associant les représentants des différentes parties prenantes, en fonction de différents critères (échelle, effets attendus, réversibilité des décisions à prendre, qualité du processus, etc.).

Les objectifs d'un processus de gouvernance à construire peuvent néanmoins différer sensiblement, allant de la simple appropriation partagée de problématiques complexes à la résolution de conflits, en passant par la gestion pérenne et concertée d'un bien public (tel que l'eau). Ainsi, pour les risques territorialisés, la sectorisation de la gestion de l'aléa est différente du territoire du risque. Par ailleurs, l'adoption d'une vision globale du territoire et de ses risques entraîne une complexification des systèmes d'acteurs.

Il convient enfin de mieux discerner le risque admissible au niveau local pour faire converger développement durable et prise en compte des risques sur le territoire, par une approche multirisque à l'échelle du territoire. Dans cette optique, la participation du public est nécessaire comme processus collectif de saisie du risque sur un territoire.

Conclusion : une culture citoyenne du risque

La participation du public requiert sa sensibilisation par l'information (Convention d'Aarhus). La délimitation de la population appelée à participer doit, de plus, permettre l'expression de tous pour établir une vision globale et partagée du territoire et de ses risques (approche multirisque). La question de l'échelle de mutualisation des coûts et des avantages amène en outre à imaginer des espaces d'élaboration collective d'un « sens du risque » partagé sur le territoire.

Le développement de la science participative constitue l'un des axes pour ancrer cette culture citoyenne. Jean-Michel FOURNIAU insiste notamment sur le rôle des sentinelles et des lanceurs d'alertes, et cite les mesures informelles effectuées par des « citoyens capteurs » en région parisienne, ou sur des poussettes à Aix-en-Provence, tandis que le GIEC promeut l'idée selon laquelle l'évolution du climat peut être infléchie non seulement par l'action politique, mais également par l'implication de tout un chacun. Ces démarches contribuent à restaurer la confiance que les populations accordent aux scientifiques.

II) Débat

Jean JUNG demande comment sont appréhendés les risques en France, en Allemagne et en Suisse.

N'ayant pas étudié le sujet, Jean-Michel FOURNIAU déclare ne pas être en mesure de répondre précisément.

Du point de vue des sciences sociales, il éprouve cependant le sentiment d'une assez forte convergence des approches du risque entre les chercheurs. Par ailleurs, la plupart des normes sont elles-mêmes devenues européennes.

À la lueur de son expérience, Jean JUNG note pourtant que l'attitude des différents États est, par exemple, différente sur certains isolants extérieurs, encourageant leur application ou, au contraire, leur destruction.

René REINBOLT s'enquiert du sentiment de l'intervenant quant au poncif « le risque zéro n'existe pas ».

Jean-Michel FOURNIAU souligne que le risque réel différent est du risque perçu, ce qui renvoie à une conception du risque propre à l'individu. Un expert ou une autorité ne peut, par conviction ou pour des questions de responsabilités juridiques, affirmer que le risque est inexistant. Les controverses au sujet des faibles doses sont, à ce titre, révélatrices d'une prise de conscience, et tout l'enjeu consiste à faire reconnaître le risque qu'elles sont susceptibles d'engendrer par l'action collective. Ainsi, l'idée selon laquelle « le risque zéro n'existe pas » renvoie aussi à la nécessité de déterminer des solutions collectives.

Antoine KRAUS souligne que la récusation du recours contre Stocamine renforce le doute face aux chercheurs et à l'État au vu des événements ultérieurs.

Pour Jean-Michel FOURNIAU, l'enfouissement profond révèle, sans doute la première fois, que l'être humain décide de ne plus faire confiance en la science.

Jean-Daniel BRAUN signale qu'un déstockage de déchets nucléaires a été décidé en Allemagne sans qu'une solution de traitement ait été trouvée pour autant.

Il dénonce encore la problématique généralisée pour citoyens de faire entendre leur voix face aux lobbies privés ou institutionnels, et la difficulté de faire dialoguer les différents acteurs institutionnels (EDF, Areva, ANDRA, ASN, pour le nucléaire, par exemple).

Jean-Michel FOURNIAU estime que la séparation des fonctions d'évaluation, de sûreté, de production, et de traitement des déchets vise à susciter la discussion avant la prise de décision, tous n'ayant pas les mêmes intérêts. Par cette distinction des rôles, il lui semble impensable qu'un organisme officiel puisse réaffirmer que le nuage radioactif s'était arrêté à la frontière, si la catastrophe de Tchernobyl se rééditait.

Nathalie FROMEYER l'interroge quant à des exemples qui ont fonctionné dans la construction d'une culture du risque.

Jean-Michel FOURNIAU ne croit pas que les modèles puissent être généralisés. Il importe cependant de réfléchir à la manière d'entretenir cette culture, au-delà de la publication de brochures ou des exercices réglementaires, en fonction de la réception des populations.

Nathalie FROMEYER observe une certaine frilosité à cet égard.

Jean-Michel FOURNIAU rapporte que l'État se protège lui-même, notamment par l'édition et l'application d'une réglementation. Le rigorisme réglementaire a néanmoins tendance à accaparer les esprits, plutôt que de les focaliser sur le contenu. Or, l'information du public doit susciter son intérêt du public, et non simplement correspondre à une obligation. Il importe par conséquent de trouver de nouveaux outils. L'Internet pourrait, à ce titre constituer un support intéressant. Enfin, il conviendrait que les expériences conduites puissent être connues et reconnues.

Jean-Daniel BRAUN souhaite savoir s'il estime, à la lueur des analyses effectuées, que l'information aux populations est faite honnêtement.

Jean-Michel FOURNIAU considère qu'il n'est pas pertinent tirer des généralités de quelques exemples de malhonnêtetés.

Jean-Daniel BRAUN juge cette généralisation légitime lorsque les exemples sont nettement plus nombreux que les contre-exemples.

Pour Lothaire ZILLIOX, ce point renvoie également à la question de la confiance en les scientifiques et l'État.

Jean-Michel FOURNIAU signale que les suspicions de conflit d'intérêts sont inhérentes à l'organisation même de la recherche, fonctionnant essentiellement sur le système de la commande. L'exemple du contrôle du médicament est, à ce titre, édifiant.

Pierre-Antoine DEETJEN souligne que l'État est attendu sur la garantie qu'il apporte, et qu'il se doit donc d'être un arbitre indépendant et objectif. Ce point pose la question de l'égalité face à l'expertise, au regard du coût de la contre-expertise. Il note par ailleurs que la société semble refuser la conscience collective du profit généré par la « société du risque ». Il se demande quelles peuvent être les causes de ce rejet.

Selon Jean-Michel FOURNIAU, le choix de créer des agences indépendantes face aux crises sanitaires traduit le manque de confiance des citoyens en la caution de l'État.

Pierre-Antoine DEETJEN est interpellé par ce manque de confiance en l'État et en la représentation du peuple, en ce qu'elle lui semble remettre le fondement même de la démocratie en cause.

Jean-Michel FOURNIAU renvoie à la thèse de Beck, qui montre que la représentation nationale n'a plus la maîtrise de ce qui se passe au quotidien, et qu'une large part des décisions se prennent en dehors de l'espace politique, ce qui se manifeste dans les choix industriels qui font l'actualité.

La démocratie participative et la constitution d'agences indépendantes lui semblent constituer une sorte de rapiéçage de l'espace représentatif. Dominique Bour, pour sa part, considère que la crise écologique remet profondément en cause la conception héritée de la représentation du XIXe siècle selon laquelle chaque individu est juge de son bien-être. Ces constats invitent à repenser la représentation populaire.

Jean JUNG met en garde contre le *storytelling*.

Jean-Michel FOURNIAU rapporte à ce propos que Pierre Rosanvallon a lancé la collection « raconter sa vie » avec l'idée que chacun peut recréer un sentiment de vivre ensemble en partageant des récits de vie.

François MULLER aborde la question de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et se demande jusqu'où les entreprises sont comptables des conséquences qu'elles génèrent sur l'environnement, la société, ses salariés. La problématique du lobbying, qui pèse parfois pour orienter les rapports des experts, l'amène à s'interroger en qui les citoyens peuvent encore avoir confiance. Il se questionne également sur les moyens d'action possibles, application d'un système d'amendes, ou manifestations.

Pour Jean JUNG un rapport d'expertise doit être analysé à la fois en fonction de son commanditaire et de son financeur.

Jean-Michel FOURNIAU souligne que l'évaluation par des pairs pose également problème entre scientifiques qui se connaissent tous. Il est ainsi très difficile de trouver un contre-expert compétent parfaitement indépendant.

Les manifestations dans la rue constituent, selon lui, un assez bon moyen pour favoriser les prises de conscience. Il observe néanmoins le développement d'un mouvement d'opposition systématique sans volonté de débat, ni de porter un projet alternatif. Or, le conflit devrait non pas s'enfermer dans un strict refus, mais déboucher sur la recherche de solutions.

Antoine KRAUS affirme que les interventions lors des débats publics sont prises en compte.

Jean-Daniel BRAUN en doute, rappelant, en citant l'exemple du PPRT du Port aux Pétroles, que l'État prétend bien souvent être seul détenteur du savoir, malgré les contre-arguments qui lui sont opposés.

Lothaire ZILLIOX conclut les débats en déclarant que la vraie menace pour la démocratie est constituée par la défense par chacun de son pré-carré au détriment de l'intérêt général.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com – revu et complété par le bureau du SPPPI et l'APIAS.



Conférence-débat

"Pour une culture citoyenne du risque, au-delà de la gouvernance concertée"

Le Jeudi 22 mai au Campus du CNRS à 15 h 30

Personnes présentes

NOM	ORGANISME
BRAUN Jean-Daniel	ADIR
DEETJEN Pierre-Antoine	CCI de la Région Alsace
FOURNIEAU Jean-Michel	IFSTTAR
FROMEYER Nathalie	Préfecture du Bas-Rhin – SIRACEDPC
GLATH Bernard	Chambre de Consommation d'Alsace
HIRIIMANN Guy	Consultant indépendant
JUNG Jean	Consultant indépendant
KRAUS Antoine	ARAN
LANGENFELD Christine	ASSER
LIEWIG Nicole	IPHC – CNRS
LOECKX Margot-Caroll	Avocate
MEIRE Baptiste	BRGM Alsace
MORIVAL Laurence	SPPPI/APIAS
MULLER François	Union Départementale C.F.T.C. du Bas-Rhin
RAZAKARISOA Olivier	LHyGeS – CNRS
REINBOLT René	APQW – Alsace Nature

VIERLING Jacques	APQW
UMHEY Michael	Regierungspräsidium Freiburg
ZILLIOX Lothaire	Président du SPPPI Strasbourg-Kehl

Personnes excusées

NOM	ORGANISME
ALMAND Pierre	Colonel SDIS 68
ALOIRD Régine	Présidente du Complexe Pétrolier de Strasbourg - RUBIS Terminal Conseiller Technique de la CCI
BACH Thomas j.	Université de Strasbourg
BENOIT Françoise	CSF
BITZ Olivier	Adjoint au Maire de la ville de Strasbourg Conseiller Général 67
BRETON Jean-Louis	Sté SONOCO Paper France
CHASSARD Jean-Pierre	SIL FALA
COLLIN Anne-Sophie	CUS
DREYSSE Marie-Dominique	Adjointe au Maire de la Ville de Strasbourg Conseillère Générale 67
FREMON Sandra	SDEA
FROMM Pierre	Commissaire enquêteur
GERLINGER Martial	Conseil Général 67
GRIMM Francis	Consultant indépendant – membre de l'APIAS
GOUGEON Jacques-Pierre	Recteur de l'académie de Strasbourg
IHADADENE Nadia	Centre Anti-Poisons
JUND Alain	Adjoint au Maire de la ville de Strasbourg Vice-Président de la CUS
JUNG Monique	APRONA
KENNEL Guy-Dominique	Président du CG 67



KLEIN Paul-André	Commissaire enquêteur
KOHLER Christel	Adjointe au Maire de la Ville de Strasbourg
L'AELEC Patrick	Consultant indépendant
LE TALLEC Yves	Conseiller Général 67
LEVYCKYJ Pierre	Sté Heineken
LIVARDJANI Fariborz	SAMU de l'Environnement
LOOS François	Conseiller Régional d'Alsace
MAHE Frédéric	SDEA
MARTIN Christian	SIL FALA
MISS Kathya	CUS
MUTSCHLER Christelle	EDF – Délégation Régionale Alsace
OSSWALD Roger	Commissaire enquêteur
PARDINI Franck	Directeur de la Chambre des Métiers Alsace
PITROIS Frédéric	SIL FALA
PÜTZ Ursula	Ville de Kehl
RENNER	INSA
REIS Jacques	Docteur Neurologue
RUFF Valentine	ADEUS
SEUFERT Dr. Claus-Dieter	Ville de Kehl
SCHERER Franck	Landrat – Landratsamt Ortenaureis
SCHOTT Philippe	APRONA
SIX Sébastien	CCI de Strasbourg et Bas-Rhin
TRAUTMANN Catherine	Conseillère Municipale Ville de Strasbourg
WITZ Emmanuelle	APRONA

